

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 janvier 2026

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

N° 2724

**AMENDEMENT**

présenté par

M. Mauvieux, M. Allisio, M. Boulogne, M. Casterman, M. Dessigny, Mme Diaz, M. Dufosset,  
M. Fouquart, Mme Galzy, M. Golliot, M. Lottiaux, Mme Marais-Beuil, M. Renault, Mme Roy,  
M. Salmon et M. Jean-Philippe Tanguy

-----

**ARTICLE 49****ÉTAT B****Mission « Médias, livre et industries culturelles »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité null
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Presse et médias	0	0
Livre et industries culturelles	0	44 000 000
<b>TOTAUX</b>	0	44 000 000
<b>SOLDE</b>	-44 000 000	

---

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer les dépenses superficielles du monde culturel telles que les 20 millions d'euros versés à la caisse nationale de la musique, les 17 millions de dépenses d'interventions de l'État mais aussi les 7 millions de dépenses hors opérateurs, programmées chaque année.

Dans un contexte où la charge de la dette deviendra le premier poste de dépense du budget de l'État en 2026, ce type de dépenses inutiles est à stopper rapidement afin d'éviter que l'endettement finance des projets qui ne créent aucune valeur culturelle pour la France. Il faut effectivement changer la logique des dépenses que la dette finance afin de garder les potentiels « effets de levier » permis par cette endettement, en les réservant exclusivement au maintien de notre patrimoine culturel.

Cet amendement vise aussi à déconnecter la culture et la politique car l'art est un être autonome dans ses capacités productives. Une oeuvre n'a pas besoin de cap ni de message politique pour voir le jour, la création du beau est une compétence de l'artiste, non de l'État. Un projet artistique se crée dans la liberté qu'on laisse à l'artiste, non pas dans la subvention qui autorise ou non la naissance de ce même projet.

Ainsi, cet amendement prévoit une baisse du budget du programme « Livre et industries culturelles » de la somme des dépenses détaillées précédemment à savoir 44 millions d'euros.